

Le petit **CHAUDONNAIS**

*Si décembre est sous la neige,
la récolte se protège.*



*Au temps de l'Avent,
les coqs chantent par tous les temps.*

SORTIES A LA SALLE DES ASSOCIATIONS

- * le samedi 14 décembre LOTO de l'association nationale des parachutistes - ouverture des portes 18h30
- * le samedi 08 février THEATRE - comédie d'Alexis BONDIS - organisé par l'ESN FOOT à 20h30
- * le samedi 15 février LOTO du comité d'entraide de Chaudon 20h – ouverture des portes à 18h30
- * le samedi 07 mars THEATRE présenté par l'alliance nogentaise à 20h30
- * le dimanche 08 mars THEATRE présenté par l'alliance nogentaise à 15h
- * le samedi 28 mars REPAS DES ANCIENS à 12h réservé aux chaudonnais à partir de 60 ans.

COMITE DES FETES

- * Illuminations de Noël Les chaudonnais qui décoreront et illumineront leur maison à l'occasion des fêtes de fin d'année recevront une récompense lors de l'assemblée générale qui se tiendra le **dimanche 19 janvier à 10h30** salle des associations.
- * Repas Choucroute le **Samedi 29 février à 19h30** salle des associations animé par Christelle BELTRAME.
- * Loto le **samedi 04 avril à 20h** salle des associations – ouverture des portes à 18h30.

ASSOCIATION CHAUDON LOISIRS SENIORS

Son assemblée générale aura lieu le lundi 09 décembre 2019 à 14h00 Salle des Associations à Chaudon. Toutes les personnes retraitées peuvent rejoindre cette association qui se réunit les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois. La cotisation annuelle est de 25 euros.

ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN

Fermeture annuelle de la pêche du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

DU CÔTE DE L'ECOLE



Les enfants seront en congés scolaires du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 05 janvier 2020.
Pendant cette période, le centre de loisirs sera fermé.

P.L.U.I. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les rencontres avec les commissaires enquêteurs se prolongent jusqu'à mi-décembre (consultez les affiches). Le projet en cours se terminera pour la fin février 2020 après avis auprès des personnes publiques associées et par l'approbation de la préfecture.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2003 doivent se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans avant le 31 décembre 2019. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille.

ELECTIONS

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au samedi 07 février 2020 en mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Les nouveaux arrivants doivent habiter sur la commune depuis plus de 6 mois.

Les jeunes filles et jeunes gens atteignant 18 ans sont inscrits d'office. Ils doivent venir vérifier leur inscription en mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La population de Chaudon sera recensée du 16 janvier au 15 février 2020.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur qui sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figureront sa photographie et la signature du Maire.

Nous vous demandons de lui réserver un bon accueil. Il vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Nous vous rappelons que participer au recensement est un acte civique, et qu'aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.



FAUCARDEMENT



Il est recommandé aux propriétaires jouxtant les ruisseaux ou la rivière de prévoir le nettoyage et le faucardement des bords d'eau qui sont obligatoires chaque année. La commission communale passera faire la visite de contrôle le 04 janvier 2020. Un courrier sera envoyé aux négligents, avant mise en régie si aucune réaction n'est constatée.

FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

La mairie sera fermée

les mardis après-midi 24 et 31 décembre
les jeudis 26 décembre et 02 janvier toute la journée



ATTENTION revoici la fin d'année et la présentation des calendriers : assurez-vous que les personnes qui se présentent sont habilitées à le faire (Poste, Pompiers).
En cas de doute, pensez à leur demander leur carte d'accréditation.

**NOUS SOUHAITONS A TOUS LES CHAUDONNAIS ET A LEURS PROCHES
DE TRES BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE**